

372.9714

M3156d

1896



Bibliothèque Nationale du Québec

DISCOURS

DE

Rolland 1847

L'HON. M. MARCHAND

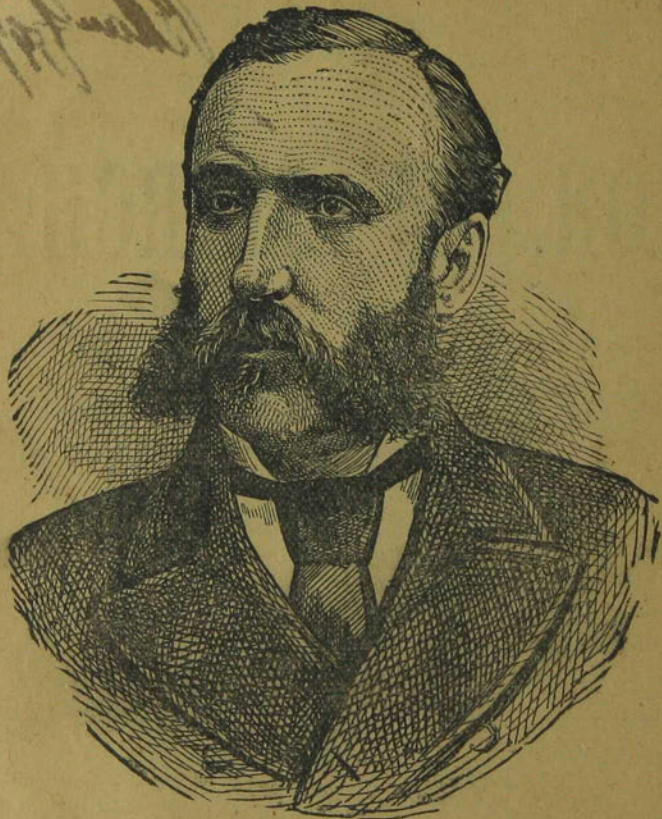
Sur l'Instruction Primaire

PRONONCÉ À LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE
DURANT LA DERNIÈRE SESSION

EN RÉPONSE AU DISCOURS PRONONCÉ PAR LE
PREMIER MINISTRE

En présentant ses Résolutions sur l'Instruction Publique.

LIBRAIRIE
SARLÉ



LB
1555
M37
1896

L'HON. F. G. MARCHAND

EXPOSITION 1889
3095 12-1888

DISCOURS

— DE —

L'Hon. Monsieur Marchand

SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Prononcé a la Chambre d'Assemblée durant la dernière Session, en réponse au discours prononcé par le Premier Ministre en présentant ses Résolutions sur l'Instruction Publique.

Monsieur le Président,

Je crois que nous devons nous occuper avant tout de la réforme de l'Instruction primaire dans cette province. Il y a déjà longtemps que la nécessité de cette réforme se fait sentir, et tout ce que jé regrette, c'est que le Gouvernement ait attendu jusqu'à cette époque tardive pour s'en occuper.

L'Honorable Premier Ministre nous informe que son intention est d'augmenter l'octroi destiné aux écoles communes, au moyen d'un fonds spécial qui sera constitué par la vente de quinze cent mille acres de terres colonisables qu'il doit réserver spécialement pour cet objet ; et il prétend que, lorsque toute cette réserve sera vendue, le prix de vente, placé à intérêt, produira un revenu annuel de soixante mille piastres. Mais il nous informe en même temps qu'en attendant que cette opération aussi prolongée que compliquée s'accomplisse, le Gouvernement ajoutera à l'octroi des écoles communes, une somme de cinquante mille piastres par année.

Il eut mieux valu dire tout de suite que cette dernière alternative représentait l'intention réelle du Gouvernement, et que la première ne s'accomplira jamais. Il suffit de l'analyser quelque peu pour s'en convaincre.

Outre le long délai qui devra s'écouler avant que cette immense étendue de quinze cent mille acres de nos terres publiques soit vendue

et que le produit en soit totalement perçu et placé de manière à produire un revenu régulier, il y a cet autre inconvénient que l'Honorable Premier Ministre n'a pas envisagé : c'est que la somme totale que produira cette vente, lorsqu'elle aura été complètement effectuée, ne représentera pas le capital requis pour former ce revenu annuel de soixante mille piastres qu'il prétend en retirer.

Il suffit d'un calcul bien simple pour s'en convaincre.

Les terrains colonisables qui seront compris dans cette réserve se vendent au prix de trente centins de l'acre ; ce qui représente un capital de quatre cent cinquante mille piastres, produisant au taux de quatre par cent, indiqué dans les résolutions soumises à cette chambre, un intérêt annuel de dix-huit mille piastres. C'est donc dix-huit mille piastres seulement et non soixante mille que le Gouvernement pourra retirer chaque année de cette réserve ainsi capitalisée, lorsqu'après un délai indéfini, la vente en sera totalement effectuée. C'est dire que son calcul n'est pas sérieux ; d'autant moins sérieux que les dépenses autorisées par la sixième résolution occasionneraient encore une forte réduction de ce fonds, déjà insuffisant, comme je viens de le démontrer.

Pourquoi ne pas nous déclarer immédiatement que son unique intention est de mettre à effet sa seconde alternative ; c'est-à-dire d'augmenter purement et simplement l'octroi annuel aux écoles communes de cinquante mille piastres. Sur ce point je coïnciderai parfaitement avec lui, et l'opposition se joindra volontiers au Gouvernement pour aviser au moyen d'employer cette somme le plus efficacement possible à l'avancement de l'enseignement primaire dans notre Province.

C'est là une de ces questions qui doivent être considérées par toute la députation, sans esprit de parti. C'est ce que nous sommes disposés à faire, en avisant avec le Gouvernement aux moyens d'arriver au résultat désiré.

Je constate avec plaisir que l'Honorable Premier Ministre, dans l'exposition qu'il vient de faire de la question, a paru vouloir la placer sur ce terrain de neutralité patriotique ; c'est pourquoi je ne comprends pas bien la nécessité qu'il a paru éprouver, avant d'envisager le côté pratique de son sujet, de faire des déclarations de principes parfaitement inutiles à mon avis.

Nous n'avons pas besoin d'offrir à notre population des assurances au point de vue de la direction morale qui doit être donnée à

nos écoles publiques ; toutes les garanties requises sont consignées dans nos lois, et elles y resteront. Les consciences peuvent demeurer parfaitement à l'aise à cet égard. Que ce soit le Gouvernement actuel, ou le parti que j'ai l'honneur de diriger qui soit chargé, à l'avenir, de l'administration des affaires de cette province, les mêmes garanties seront respectées. Les antécédents de l'Honorable Premier Ministre, comme les miens, devraient être assez connus à cet égard, et s'il était nécessaire, pour rassurer le public, que je fisse, moi aussi, une déclaration de principes comme mon honorable préopinant a cru devoir en faire une, je n'hésiterais pas à la donner de la manière la plus positive et la plus claire possible.

Nous sommes, de ce côté-ci de la chambre, d'une seule opinion pour réprover les écoles sans Dieu. Nous possédons l'enseignement moral et religieux dans nos écoles, et nous le conserverons.

L'éducation de la jeunesse doit être, comme vient de le dire l'Honorable Premier Ministre, physique, morale et intellectuelle tout à la fois ; il faut que le cœur de l'enfant soit cultivé en même temps que son intelligence, et qu'il s'impreigne simultanément, dans le cours de ses études, des principes de moralité chrétienne, et des connaissances pratiques, afin de devenir plus tard un excellent et utile citoyen. Qu'il soit donc bien compris, une fois pour toutes, que l'enseignement religieux sera respecté et maintenu dans nos écoles. Mais à côté de cet enseignement, il y a celui des notions et des choses usuelles ; c'est, selon moi, cette partie du système qui est défectueuse et qui demande une réforme sérieuse, afin que notre jeunesse puisse acquérir toute la compétence voulue pour la placer au niveau de la jeunesse de nos provinces sœurs, et la mettre en position d'entreprendre avec elle les luttes de la vie. C'est à cet unique point de vue que nous devons envisager, dans cette discussion, les réformes à opérer. Nous sommes tous d'accord sur leur nécessité, nous devons rechercher les meilleurs moyens de les réaliser.

Ce qui manque surtout à notre enseignement primaire, c'est la méthode. Sans aucun doute, nos instituteurs et nos institutrices sont insuffisamment rétribués, et nous devons, en augmentant l'octroi scolaire, voir à ce que cette augmentation profite à ceux d'entre eux qui le méritent, par un surcroît de rémunération qui puisse les encourager à poursuivre avec énergie la carrière difficile qu'ils ont entre-

prise. Il en est de cette carrière comme de toutes les autres, elle requiert des connaissances spéciales, et pour les obtenir il faut qu'un instituteur, avant de se mettre à l'œuvre, subisse un stage, pendant lequel il pourra se familiariser suffisamment avec les notions rudimentaires de la science pédagogique, pour s'acquitter efficacement de ses devoirs. Cette préparation lui est nécessaire comme elle est nécessaire à l'homme de profession, et même à l'artisan. On ne devient pas avocat, médecin, ou notaire sans s'y être préparé par une cléricature, comme on ne devient pas charpentier, maçon ou forgeron sans avoir passé par l'apprentissage. La profession de l'enseignement, la plus importante peut-être (puisqu'elle est chargée de l'éducation morale et intellectuelle des jeunes générations), moins que les autres n'est exempte de ces études préliminaires. Malheureusement, elles font presque entièrement défaut chez la plupart de nos instituteurs, et surtout chez nos institutrices dans les écoles publiques. Bien souvent une jeune fille, après quelques années de pensionnat, à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, sans posséder les moindres notions pédagogiques, est chargée d'enseigner à une nombreuse classe d'élèves dont quelques-uns lui sont à peine inférieurs en âge ; il s'en suit une absence complète de discipline et un enseignement défectueux, sans méthode, qui ne produit que des résultats déplorablement insuffisants, lorsqu'ils ne sont pas complètement nuls.

Voilà la grande lacune qu'il nous faut combler (et c'est une réforme urgente qui s'impose), en nous servant, en attendant mieux, des matériaux que nous avons sous la main.

Inutile d'espérer qu'il soit possible d'imprégner, du jour au lendemain, les quelques six mille instituteurs et institutrices qui dirigent actuellement nos écoles publiques, d'une méthode bien complète ; mais nous pourrions au moins utiliser ce nouvel octroi en le faisant servir à leur inculquer les notions élémentaires de la science pédagogique, indispensables à la bonne conduite et au succès d'une école. On m'a suggéré pour cet objet, un procédé très simple et peu dispendieux dont je propose au Gouvernement de faire l'essai.

Nos Inspecteurs d'écoles sont maintenant tenus de faire deux visites par année à toutes les écoles de leur circonscription, l'une au début et l'autre à la fin de l'année scolaire. La première n'est pas indispensable, et pourrait être utilement remplacée par deux ou trois jours de conférences que l'inspecteur donnerait à tous les instituteurs et institutrices

de chacune de ses municipalités, en les réunissant à cet effet, dans la localité la plus centrale de chaque comté compris dans sa circonscription. Dans ces conférences, l'inspecteur traiterait uniquement et sommairement de la méthode d'enseignement la plus pratique, et il en terminerait le cours par un examen où il pourrait constater le degré de mérite de chacun de ses instituteurs et institutrices, au point de vue de l'assistance régulière, et de l'application des notions pédagogiques qu'il se sera efforcé de leur inculquer, et il leur distribuerait des certificats en conséquence. Cet enseignement sommaire serait fait sous le contrôle du conseil de l'Instruction publique, conformément au programme et aux instructions émis par ce conseil. Sur la foi de ces certificats, des primes représentées par un *bonus* ajouté au salaire, seraient accordées à ceux des maîtres et maîtresses diplômés qui auraient le mieux profité de ces leçons, en les mettant efficacement en pratique dans le cours de chaque année scolaire, et qui auraient enseigné avec le plus de succès toutes les matières du programme d'étude approuvé. Au moyen de ce procédé peu dispendieux, le personnel du corps enseignant acquièrerait, dès une première année, quelques notions indispensables de pédagogie qu'il appliquerait dans le cours de cette année ; il y aurait là un certain progrès qui s'accomplirait spontanément sur toute l'étendue de la Province ; mais ce progrès s'accentuerait graduellement et sûrement dans l'école, à la suite de chacune des séries de conférences à laquelle aurait pu assister l'instituteur dans le cours de sa carrière ; et nul doute qu'après quelques années d'un entraînement de ce genre, régulièrement suivi, tous les instituteurs et institutrices sérieusement voués à leur vocation, qui auraient profité de cette occasion de se rendre compétents, finiraient par placer leurs écoles sur un pied d'efficacité satisfaisant. Et ils seraient encouragés dans cet utile travail par l'appas des primes offertes aux plus méritants, sous la forme d'une augmentation sensible de leur salaire annuel.

Ce n'est pas un système complet que je propose ; mais il offre, en attendant mieux, le moyen d'initier promptement tous ceux qui voudront en profiter, aux notions élémentaires de la science pédagogique, indispensables à la bonne tenue d'une école. Ce serait déjà une amélioration considérable sur l'état de choses existant, dont la présente génération profiterait en attendant des progrès plus complets. Et je n'ai aucun doute que le succès qu'elle obtiendrait dans nos écoles com-

munes serait une source de satisfaction propre à surmonter, jusqu'à un certain degré, le découragement ou l'indifférence d'un grand nombre de parents qui, aujourd'hui, négligent de contraindre leurs enfants à l'assistance régulière, sous le prétexte, trop souvent fondé, qu'ils n'apprennent rien et qu'ils perdent leur temps à l'école.

Grâce à cette regrettable impression, généralement répandue, nos écoles primaires, trop peu fréquentées, restent souvent dans des conditions d'infériorité regrettables ; ce qui fait qu'une bien forte proportion de l'intelligente et industrieuse jeunesse de nos villes et de nos campagnes est privée de l'instruction pratique, essentielle à son avancement et à ses succès dans la carrière qu'elle adopte.

Le devoir impérieux qui nous est imposé, comme législateurs, est donc de pourvoir efficacement au relèvement de l'enseignement primaire, en lui fournissant les ressources requises, et en le plaçant, par la modicité des sacrifices individuels, à la portée des moins fortunés.— C'est dire que les subventions législatives affectées aux écoles communes doivent être augmentées autant que le permettra notre condition financière, et que, d'un autre côté, les dépenses essentielles imposées aux familles pour l'instruction de leurs enfants, doivent être réduites au plus bas chiffre.

Pour ce dernier objet, il paraît urgent que, sous la direction du Conseil de l'Instruction Publique, une série, uniforme autant que possible, des livres de classe soit adoptée et fournie aux élèves dans toutes les municipalités scolaires, afin qu'en passant d'une école à une autre, ils ne subissent, par leur déplacement fréquent, surtout dans les grands centres industriels, la nécessité dispendieuse de se pourvoir à neuf.

Cette simple réforme est désirable, non seulement au point de vue de l'économie dans l'enseignement de la jeunesse appartenant aux classes ouvrières, mais aussi comme moyen d'obtenir l'uniformité des matières enseignées dans toutes les écoles de la province.

Ces quelques suggestions me sont inspirées par le désir sincère de faciliter au gouvernement la tâche qui lui incombe, celle de placer l'instruction publique sur un pied de complète efficacité.—Et je suis en position de lui donner l'assurance que tout ce qu'il entreprendra d'utile en ce sens, recevra, de la part du parti libéral, le plus cordial appui.

Et s'il nous est donné, dans un avenir prochain, de présider aux destinées de cette province, nous entendons nous dévouer tout spécialement au développement de l'instruction primaire.

BAnQ



000 636 750

VA66857